

Examens de session 2

Pour toute demande concernant les examens, merci de contacter l'équipe via cette adresse :
dsp.examens@liste.parisnanterre.fr

REGLEMENTATION DES EXAMENS

- **Charte des examens**

Le déroulement des examens est encadré par [la charte des examens](#) votée à la CFVU et au CA de l'Université. Il s'applique à l'ensemble des étudiants de l'université.

- **Modalité de contrôle des connaissances et des compétences (M3C)**

Vous trouverez [ici](#) les M3C communes à toutes les formations.
M3C spécifiques aux master de DSP à venir.

ORGANISATION DES EXAMENS

- **Jurys et délibérations**

Il est rappelé aux étudiants que le jury est souverain et qu'aucune note, hormis dans le cas d'erreur matérielle, ne peut être modifiée.

- **Publication des résultats**

Les résultats seront consultables sur l'ENT à l'adresse suivante : <https://ent.parisnanterre.fr>
Pour comprendre votre relevé, consultez le document [Savoir lire son relevé de notes](#).

- **Les erreurs matérielles**

En cas d'erreur matérielle (défaillance injustifiée, absence de résultat), l'étudiant doit envoyer par mail au secrétariat pédagogique de la formation concernée le [formulaire d'erreur matérielle](#) dans un **déla****i de 8 jours maximum après la publication des résultats**. Attention! un certain nombre de copies sont restées dans l'enceinte de l'Université et ne sont pas consultables p o u r l e m o m e n t .

- **Les relevés de notes**

Les relevés de notes sont disponibles quelques jours après la tenue du jury de délibérations. En attendant, et vu les circonstances, nous ne sommes pas en mesure de certifier les relevés de notes.

- **Les attestations de réussite et les diplômes**

La demande d'une attestation de réussite ou d'un diplôme s'effectue uniquement auprès du service des diplômes. Pour plus de renseignements ou pour télécharger le formulaire, cliquez [ici](#).

▶ Message de la Direction de l'UFR DSP

Chers étudiants,

Les examens commenceront la semaine du 8 Juin 2020. Nous vous conseillons de vous assurer de votre accès à la plateforme d'ici là et de signaler à partir de mercredi 3 juin les problèmes de rattachement à certaines épreuves.

Les sujets ont été préparés par les enseignants en tenant compte de la situation actuelle. Si les sujets ont été revus, les délais des épreuves ont également pu être modifiés par rapport à ce qui vous avait été dit .

Pour les examens, nous vous demandons

de vous connecter quelques minutes avant le début de l'épreuve.

2° D'inscrire systématiquement sur votre document votre numéro d'étudiant et votre statut (AJAC, ERASMUS, TIERS-TEMPS)

Les sujets sont aménagés pour les tiers temps. L'enseignant donnera ses consignes.

3° De penser, lorsque cela est possible, à enregistrer votre copie sur votre disque dur pour pouvoir l'envoyer par mail au cas où vous ne pourriez pas la télécharger. L'envoi du mail vaudra date de connexion.

S'il arrivait un problème de connexion, merci d'écrire au service examen, à l'enseignant responsable de l'épreuve et de vous signaler sur la plateforme. La solution ne sera pas immédiate mais cet incident sera ainsi enregistré et signalé au jury. Le plus important est de garder une trace de votre travail et de votre connexion.

Les étudiants qui n'auraient qu'un téléphone portable peuvent composer de façon manuscrite et envoyer par mail une photographie de leur copie à leur enseignants avec leur carte d'étudiant à leur adresse @parisnanterre.fr. La date et l'heure d'envoi vaudront date de connexion.

Pour toute difficulté liée à la présente période, il est encore temps de vous signaler auprès de nos référents de l'ufr: Mme Sinopoli et Mme Rozes à leur adresse de @parisnanterre.fr

Chers étudiants, toute l'équipe de Nanterre vous souhaite du courage pour vos révisions finales, nous restons présents et attentifs au développement de la situation.

Bien à vous,